

Le vote blanc ne sera pas pris en compte lors de la prochaine présidentielle



Un amendement déposé en ce sens a été repoussé par les députés.

Les députés ont dit "non" au vote blanc. Un amendement proposé par des députés Constructifs avec le soutien des MoDem, socialistes et Insoumis, dans le cadre de l'examen du projet de loi de moralisation de la vie politique, visait à ce que les bulletins blancs entrent en compte pour la détermination des suffrages exprimés lors de l'élection présidentielle et qu'il en soit fait mention dans les résultats. Il a été rejeté dans la nuit de vendredi à samedi rejeté par 124 voix contre 54.

Cet amendement prévoyait un nouveau tour de vote à la présidentielle si, après décompte des suffrages exprimés, les votes blancs atteignaient la majorité relative ou absolue. La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a estimé comptabilisation des votes blancs à part des nuls était d'application récente (2014) et qu'il était préférable d'attendre pour envisager une telle modification.

"Si on avait eu le vote blanc depuis un moment sans doute n'aurions-nous pas eu un certain nombre de votes extrêmes", a jugé l'ex-ministre centriste Maurice Leroy. Entre l'abstention et les votes blancs et nuls, environ un Français sur trois a refusé de choisir au second tour de la présidentielle entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

Actuellement, les votes blancs sont décomptés séparément des votes nuls, mais ne sont pas pris en compte dans le nombre de suffrages exprimés.